

# Jean-Marc Châtaigner, ambassadeur de France à Madagascar : " L'accord politique est un pas dans la bonne direction "

La Gazette – 21/08/10

Au lendemain de la signature de l'accord politique d'Ivato et la décision prise par la SADC récemment, Jean-Marc Châtaigner, ambassadeur de France, a livré ses commentaires quant à la situation politique actuelle. Mais, il a aussi saisi l'occasion pour effectuer un survol de plusieurs thèmes dont le lien entre Andry Rajoelina et la France, la coordination internationale en vue de rechercher une issue à la crise ainsi que l'épineuse exploitation du bois de rose. Interview.

= Il y a exactement une semaine que les partis politiques ont signé l'accord politique. La France soutient-elle cet accord ?

+ « L'accord politique est certainement un pas encourageant dans la bonne direction. Ceci étant, l'accord elle-même ne résout pas tout. Il y a encore des concertations qui devraient être conduites notamment à travers la coordination nationale des organisations de la société civile. Nous pensons que l'accord politique est une des bases de la discussion des négociations qui doivent se dérouler la semaine prochaine. Ce n'est pas le pas final, il faudrait encore d'autres petits pas. »

= Que reste-t-il donc pour parfaire cet accord et pour assurer la reconnaissance internationale ?

+ « Pour la France, il y a trois conditions qui doivent permettre la reconnaissance de la transition. La première est la formation d'un gouvernement d'union nationale, ouvert à tous ceux qui veulent y entrer. La deuxième condition est la tenue d'une conférence nationale souveraine qui peut trancher sur un certain nombre de points importants de la transition et la dernière condition est l'adoption d'un calendrier électoral crédible aussi consensuel que possible. »

= N'est-ce pas le contenu de l'accord politique d'Ivato ?

+ « Ces trois conditions ne sont pas encore tout à fait remplies, c'est un accord partiel pour l'instant. A notre connaissance, il y a encore des partis en dehors de cet accord, je citerai le MONIMA, le MDM de Pierrot Rajaonarivelo et les partis membres des trois mouvances. Je pense qu'on peut obtenir davantage de consensus et d'inclusion et que les discussions pourront les déterminer. »

= Il paraît que la crise malgache ait été compliquée par la lutte d'influence entre les Etats-Unis et la France d'une part et par le manque de coordination entre la France et l'Allemagne d'autre part. Qu'en est-il ?

+ « Ce n'est pas du tout vrai. Nous avons régulièrement des concertations au niveau du groupe international de contact (GIC). Au-delà même des rencontres dans le cadre du GIC, la situation malgache est régulièrement évoquée entre Paris, Washington et Berlin. L'objectif final est le rétablissement de l'ordre constitutionnel démocratique, un objectif partagé par les Américains, les Français et les Allemands. Pratiquement, nous avons tous les mois une concertation avec Washington. Je pense qu'il n'y a pas de grandes divergences, au contraire il y a souvent une complémentarité dans les actions pour essayer d'avoir une influence sur les acteurs politiques malgaches pour trouver une solution à la crise »

= On accusait toujours la France d'ingérence. On a même vu un Marc Ravalomanana soutenant qu'Andry Rajoelina a toujours été soutenu par Paris, et les bruits circulent actuellement que vous l'avez lâché. Qu'en est-il exactement ?

+ « La France n'a jamais soutenu de parti malgache en particulier. Nous soutenons la transition, un processus tendant au retour à l'ordre constitutionnel démocratique dans lequel les Malgaches se reconnaissent. Notre intervention se traduit toujours par le souci d'arriver à un consensus entre Malgaches. Le rapport France - Madagascar est défini depuis 2002 : ni indifférence ni ingérence. Nous nous posons comme un spectateur engagé, nous ne pouvons pas directement intervenir mais nous nous préoccupons des conséquences économiques et sociales. Donc, nous appuyons toutes les solutions de paix dans lesquelles les Malgaches se reconnaissent vraiment dans un régime stable »

= Dans le contexte actuel, il est reconnu que le règlement des crises est confié aux organismes régionaux. La communauté internationale restera-t-elle les bras croisés s'il est virtuellement reconnu que cette entité, en l'occurrence la SADC, a un parti pris ?

+ « La SADC n'a pas plus de parti pris que la France n'a pas de parti pris. Toutes les décisions prises par la communauté internationale doivent être validées par les organisations comme la SADC, la Commission de l'Océan Indien et l'Organisation Internationale de la Francophonie. Et il y a un médiateur unique avec Joaquim Chissano, représentant la SADC, mais aussi celui de la communauté internationale à travers le GIC. Et nous travaillons pour un même objectif. En particulier, la France se réjouit des décisions de la SADC en faveur du processus malgache – malgache et de l'envoi d'un envoyé spécial de M. Chissano à Antananarivo. »

= Les sanctions prises par l'Union africaine sont-elles appliquées par l'Union européenne ? Et selon un rapport de la Banque mondiale, Madagascar a bénéficié de quelques millions de dollars, qu'en est-il des sanctions économiques ?

+ « Les sanctions individuelles prises par l'Union africaine ne sont applicables que par les pays membres de l'Union africaine. Jusqu'à ce jour, ni l'Union européenne, ni les Etats-Unis, ni d'autres pays n'ont décidé de mettre en place des sanctions individuelles. Dans le processus de médiation malgache – malgache, il est important de voir dans quelle mesure on pourrait lever les sanctions avec le retour à l'ordre démocratique. Concernant les sanctions économiques, certains pays comme la France n'ont pas arrêté les aides publiques pour le développement destinées à la population. La Banque mondiale a continué des projets d'ordre social et environnemental, il n'y a jamais eu de suspension totale de l'aide. De toute façon, l'aide doit continuer pour la réalisation des objectifs du millénaire. »

= A propos de l'exploitation du bois de rose, la communauté internationale ne peut-elle pas agir directement au niveau des banques, des transporteurs et des acheteurs ?

+ « L'exploitation de bois de rose est illégale à Madagascar, mais il n'y a aucune convention internationale qui interdit la vente de bois de rose au niveau international. Il faudra absolument que des accords internationaux soient conclus avec l'Union européenne pour rendre illégal ce commerce. Pour notre part, le gouvernement français a déconseillé aux sociétés de transport maritime, où il y a des intérêts français, de transporter du bois de rose. »

Recueillis par Lambo Tahiri

Source : [http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=5367:jean-marc-chataigner-ambassadeur-de-france-a-madagascar-q-laccord-politique-est-un-pas-dans-la-bonne-directionq&catid=41:politique&Itemid=55](http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=5367:jean-marc-chataigner-ambassadeur-de-france-a-madagascar-q-laccord-politique-est-un-pas-dans-la-bonne-directionq&catid=41:politique&Itemid=55)